

PARLEMENT FEDERAL

SENAT

Ottawa, 23

L'honorable M. Vidal, au début de la séance, a fait motion pour la production de tous les documents relatifs à la commission royale sur la vente des boissons; Nominations, instructions, statistiques fournies aux commissaires, etc.

L'honorable M. Angers dépose le rapport de son département pour 1901-02, et la Chambre s'ajourne.

CHAMBRE DES COMMUNES

Ottawa, 23

A l'ouverture de la séance, il est décidé que l'acte concernant la C.M.B.A., sera reçu et referé au comité des ordres permanents, bien que les délais légaux pour la présentation de ce bill n'aient pas été observés.

L'honorable M. Foster dépose un bill relatif à M. Foster payables en rapport aux procédures devant le pailement.

M. Choquette demande quels sont les noms des 57 manufactures mentionnées dans les rapports du recensement comme existant à Montigny, P. Q.

L'honorable M. Foster répond: Les renseignements ont été pris par des officiers sous serment, avec l'entente que les noms ne seraient pas rendus publics. En conséquence, nous ne sommes pas libres de les publier. Cette règle a été appliquée à tous les recensements antérieurs.

La même réponse est faite à M. Bruneau, au sujet des manufactures de Soré.

En réponse à l'hon. M. Laurier, sir John Thompson dit que l'officier rapporteur pour la prochaine élection de Middlesex se sera nommé samedi.

L'hon. M. Foster dépose le rapport du département de l'agriculture pour l'année 1901-02.

M. Davies reprend le débat sur le budget. Il discute la politique nationale au point de vue des intérêts maritimes et prétend que le régime protectionniste a été désastreux.

A 6 heures, la séance est levée.

SEANCE DU SOIR

M. Cockburn prend la parole. Il compare la politique libérale et la politique conservatrice en termes souvent ironiques, qui font beaucoup rire.

M. Dawson lui succède et parle au point de vue libéral.

Le docteur Lachapelle lui répond, et établit que la protection a rempli les poches de ses auteurs. Elle a donné de l'industrie au pays et du travail aux ouvriers. L'affluence de la population réelle dans les villes en est la preuve.

L'orateur cite ensuite les journaux des États-Unis pour démontrer que la réciprocité limitée, de même que l'union commerciale, ont entraîné l'absorption du Canada par les États-Unis, le contrôle de notre tarif par nos voisins, d'ailleurs, le libre échange nous laisserait sans revenus.

Par le détail, il montre qu'il prouve la futilité des attaques libérales contre le gouvernement à cause de l'augmentation de notre dette, et du travail aux marchés étrangers démontre que notre dette n'a rien d'effrayant. Il ne faut pas oublier non plus que l'intérêt que nous payons sur la dette a diminué dans une notable proportion.

Repondant ensuite aux remarques de M. Tarte dans son discours de l'autre soir, il lui demande s'il est sûr de trouver dans le parti auquel il vient de s'allier moins de fanatisme que parmi les conservateurs. Au contraire, si fanatisme il y a, c'est plutôt parmi les membres de l'opposition. Le député de l'Est a protesté contre le travail au cabinet; mais cette composition est de nature à donner satisfaction à Québec comme aux autres provinces.

Passant en revue les divers points du discours de M. Tarte, il les commente de manière à démontrer que le député de l'Est n'a donné aucune explication de son changement de parti.

M. Bruneau vient ensuite et parle jusqu'à 12 h. 40.

M. Cameron propose l'ajournement au début.

Sur proposition de sir John Thompson, il est résolu que le débat sur le budget aura préséance sur toute autre matière, lundi.

L'honorable M. Foster dit qu'il présentera demain, le budget supplémentaire pour 1901-02 et la Chambre s'ajourne.

LEGISLATURE PROVINCIALE

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

Québec, 23

Comme les comités ont séjourné très tard, cette après-midi, l'orateur ne prend son siège qu'à 6 heures.

L'honorable M. Hall présente un bill pour valider certains actes de transmission d'immeubles sujets aux droits imposés par l'article 1191 des Statuts réformés.

L'hon. M. Beaulieu propose que la Chambre se forme en comité général sur le bill 28 relatif à l'agriculture. Il dit que chaque année une somme de \$50,000 environ est votée pour l'avancement de l'agriculture et cependant \$20,000 au plus sont employées à cet effet. Il y a une réforme à faire. Certaines sociétés d'agriculture ont rendu de grands services, mais il faudra encourager davantage les cercles agricoles qui sont nombreux aujourd'hui et qui demandent à l'aide. Les cercles agricoles ont l'habitude de classer les terres, ils font pour ainsi dire partie de l'organisation municipale et les cultivateurs y portent beaucoup plus d'intérêt. Le gouvernement doit venir en aide à ces citoyens qui se sont organisés eux-mêmes, ont fondé un petit cercle, ne réunissent souvent et s'entraident entre eux.

Les sociétés d'agriculture conservent les ressources qu'elles ont aujourd'hui, les cercles agricoles bénéficient de la somme que ne dépensent pas le cercle. L'aide pour les deux sera peu près la même. Nous voyons dans un an les progrès qu'auront faits les cercles agricoles avec le secours que nous allons leur accorder.

L'hon. M. Marchand dit que lorsqu'il s'agit d'encourager l'agriculture, les partis politiques ont contenu de s'entendre. Cependant, le nouveau projet de loi présente des dangers. Il peut entraîner la ruine des sociétés d'agriculture, dont personne ne peut contester l'utilité. Il dit qu'on devrait former une organisation unique dans chaque comté avec les mêmes pouvoirs que l'on accorde aux cercles de paroisses.

L'honorable M. Beaulieu dit que dans le comté de Terrebonne, des cercles agricoles ont été fondés dans chaque paroisse. Tous les membres de ces cercles font partie de la société d'agriculture du comté qui est devenue la plus nombreuse et la plus puissante.

A six heures la Chambre s'ajourne.

SEANCE DU SOIR

La séance est ouverte à huit heures et demie.

M. Savaria propose l'adoption du rapport du comité général sur le bill

constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de ceinture de Montréal. Cette motion est adoptée avec l'entente que les amendements qui ont été faits au bill seront discutés, demain, avant la troisième lecture.

Une longue discussion s'engage au sujet du bill de M. Fitzpatrick, autorisant le barreau de la province de Québec à admettre M. W. H. Davidson au nombre de ses membres, après examen.

L'hon. M. Taillon dit qu'à chaque session il y a toujours plusieurs bills de ce genre, et que le gouvernement se propose toujours d'y mettre fin.

Il est temps de commencer. Si le privilège est accordé à M. Davidson, à la prochaine session plusieurs autres qui sont dans les mêmes conditions demanderont le même privilège.

Un amendement de M. Duplessis à l'effet que M. Davidson ne passe ses examens qu'au mois de janvier 1904 est adopté.

Le bill ainsi amendé est adopté.

INTERPELLATIONS

M. Desjardins: Est-ce l'intention du gouvernement de faire réparer les canules du pont en fer sur la rivière Kamouraska avant que la loi pour l'entretien de ce pont devienne en vigueur.

L'honorable M. Nantel répond non, les réparations seront faites aux frais de la municipalité.

M. Magnan: Le gouvernement a-t-il l'intention d'accorder des subsides pour aider la construction d'un chemin de fer de St. Lin à Joliette?

Réponse: A l'étude.

M. Desjardins propose que l'original de la motion concernant certaines paroles prononcées par lui et qui ont occasionné une censure soit déposé sur le bureau de la Chambre.

L'honorable M. Taillon dit que cette motion n'est pas faite légalement.

L'orateur dit que les motions de censure, comme celle dont il est question, sont ordinairement faites de vive voix et la copie ou l'original ne peut être produit.

M. Déchène: Si la motion n'a pas été faite par écrit, pourquoi est-elle entrée dans le procès-verbal qui ne doit contenir que les motions faites?

L'honorable M. Taillon dit que le procès-verbal est conforme aux faits.

La motion de M. Déchène est perdue sur la division suivante:

Pour—MM. Marchand, Mercier, Tessier (Portneuf), Gladu, Bernatchez, Bourbonnais, Tessier, Torgeson, Déchène, Lussier, Caron, Gosselin, Parent, Morin, Laliberté, Girouard et Piquait. —Total, 17.

Contre—Taillon, Beaulieu, Hall, Flynn, Casgrain, Pelletier, Nantel, Duplessis, Marion, Carayac, MacDonald, Normand, Spence, Beauchamp, Groulx, Tétrault, Magnan, Cooke, Hackett, Châteauguay, Baker, Tolleir, Descaerres, Panneton, Simpson, Morin, Parizeau, King, Chicoine, Poirier, Allard, Lacouture, Martineau, Bédard, Grog, Rioux, Pettit, Girard, Cholette, Savaria, Villeneuve.—Total, 42.

M. Cholette présente le rapport du comité spécial chargé d'étudier le bill des médecins.

M. Cartier propose que la chambre ne se forme pas en comité pour étudier les amendements faits au bill parce que, dans son opinion, le bill spécial n'avait pas le droit de faire les amendements qu'il a faits, mais simplement d'enlever les articles et de soumettre ensuite à la Chambre les objections qui auraient été faites.

L'hon. M. Pelletier—La grande majorité des membres du comité étaient en faveur du principe du bill, mais les intéressés ont dit que ce bill ne pouvait être adopté sans amendement, vu qu'il contenait des clauses tout à fait défectueuses.

M. Cartier retire sa motion et la Chambre se forme en comité général.

M. Cholette propose que tous les amendements faits par le comité spécial soient l'œuvre de ce comité et qu'il rapporte tout ce qu'il a fait au Conseil.

L'honorable M. Flynn dit que le bill est revenu sous une toute autre face. Les amendements sont si nombreux que vu l'heure avancée, la Chambre devrait accepter le bill sans projet, qu'il a discuté et à sa troisième lecture. Cette opinion prévaut et le bill est adopté.

M. Cartier propose que le bill ne soit pas lu une troisième fois, mais renvoyé au comité général pour y être épuré de tous les amendements qu'il a subis.

L'honorable M. Pelletier répète que le bill ne peut être entré dans les statuts, d'abord, presque toutes les clauses se contredisent et ensuite il place les élèves de la province de Québec sur un pied inférieur à ceux des autres provinces.

M. Cartier dit que le bill a pour but de mettre les élèves en médecine sur le même pied que les élèves en droit, qui, eux, sont obligés d'aller frapper à la porte d'un conseil d'avocats pour y passer des examens.

M. Angé dit que le bill tel que présenté par le comité est parfait dans sa forme et sa rédaction. Les autres professeurs libéraux sont incorporés pour examiner les aspirants, et il est juste que les médecins aient le même privilège. Les étudiants n'en seront pas plus mal.

MM. Descaerres, Flynn, Morris, Nantel et M. Stephens continuent le débat.

L'honorable M. Flynn dit que certains députés qui ont adopté ce bill en gros, ont ensuite entrepris de le tuer en détail. Car le bill, tel qu'on veut l'amender, ne serait plus le vrai bill qui nous a été approuvé.

L'honorable M. Casgrain propose un sous-amendement que le bill soit renvoyé en comité général pour plus amples études. Adopté sur une division de 42 contre 22.

La Chambre en comité général s'occupe de la loi de classe. C'est la plus importante puisque elle définit le régime général du bill. Le premier projet, tel que formé par le Conseil, déplaçait que les élèves, après avoir passé leurs examens devant les professeurs de la faculté, auraient été obligés de passer deux fois l'examen devant le bureau des médecins.

Le comité spécial en est venu à un compromis et a amendé la clause en ce sens que les examinateurs des universités et les examinateurs choisis par le bureau provincial médical s'uniront pour faire passer les examens, de sorte que les élèves n'auront qu'un examen à passer.

A 2 heures du matin la Chambre par un vote de 30 contre 20, adopte l'amendement fait à la clause 5.

L'honorable M. Pelletier fait ajouter une autre clause afin que le nombre des examinateurs des médecins n'excède pas ceux nommés par le bureau des médecins, puis le comité se lève.

—Si vos enfants ont des vers, donnez-leur le "Mother Grass Worm Exterminator" sûr, sans danger, et efficace. Essayez-le et vous verrez l'amélioration dans la santé de vos enfants.

—Pour les cors, les verrues, les oignons employez le Wight's Cora & Wart Cure. En vente chez les pharmaciens 25c la bouteille ou chez J. H. Nault, Prop., 2449 rue Notre-Dame.

COMITE DES COMPTES PUBLICS

L'affaire des \$28,600

Continuation de l'enquête

Passes d'armes entre MM. Casgrain et Mercier — Ce dernier pose en victime

Québec, 23

Au comité des comptes publics, on a continué ce matin, l'enquête au sujet des \$28,640 dites de la Baie des Chaleurs.

L'hon. M. Casgrain constate que M. Dumoulin, de la banque du Peuple n'a pas comparu, bien qu'il ait été assigné, et demande que rapport à ce sujet soit fait à la Chambre.

Joseph Boivin continua sa déposition commencée hier, il constate, d'après ses papiers, que \$23,075 ont été payés aux réclamants dans cette affaire, soit \$129 de plus que la somme qui lui avait été mise en mains; il dit n'avoir aucun doute que ses papiers sont corrects.

M. J. Morneau, directeur du chemin de fer, est ensuite appelé. Il dit: "J'ai eu connaissance du paiement de la somme de \$28,640 aux réclamants de la Baie des Chaleurs. M. J. C. Langelier a été chargé de ce soin par ordre en conseil, en date du mois de novembre 1901. La somme de \$23,000 a été mise à la disposition du commissaire pour payer les réclamations.

La somme de \$28,640 était une balance due sur le subsidé affecté à la section K du chemin de fer de la Baie des Chaleurs.

Le 21 avril 1901, j'ai reçu dans mon bureau un rapport daté du 9 décembre 1900 et fait par M. Langelier, dont je produirai copie.

Question par M. Mercier.—Le rapport constate-t-il que tout l'argent a été payé?

Objet par l'honorable M. Casgrain que le rapport n'a été analysé par un rapport dont les termes doivent faire foi.

M. Mercier proteste et dit qu'on lui refuse le fair play britannique.

M. Casgrain répond que tout le comité, lui le premier, donnera à M. Mercier toutes les facilités possibles de se défendre, mais qu'il restera dans les limites de la loi. Il n'y a aucun désir de la part du gouvernement de limiter la preuve; mais elle devra être faite suivant la loi.

Alors est lieu une scène. M. Mercier accusa M. Casgrain de vouloir empêcher la preuve.

Un point d'ordre fut soulevé par M. Stephens.

Il y eut des discussions et des gros mots.

M. Mercier: Je me suis aperçu depuis la cour que douze jurés honnêtes ne vous ont pas fait de bien.

M. Casgrain répond en termes très énergiques.

Les choses en vinrent à un tel point que l'ajournement fut proposé, puis il se fit un calme qui permit au président de décider que le rapport fut lu par le témoin.

Le rapport constate que \$17,000 ont été d'abord dépensés à payer les réclamations et les reçus ont été annexés au rapport. Puis la balance a été payée jusqu'à \$26,000, le reste étant allé pour les frais.

Le rapport était adressé à l'honorable Pierre Garneau.

Le témoin—Le rapport était accompagné de trois états montrant l'emploi des \$28,640, ainsi que des pièces justificatives, \$1,200 environ.

Plus tard, M. Langelier a fourni des pièces qui valent l'emploi des \$1,200.

Question à l'heure qu'il est, avez-vous à votre département les pièces justifiant l'emploi de toute la somme?

Objet par M. Duplessis qui nie au témoin le droit d'apprécier les faits, les documents seuls doivent faire foi.

M. Mercier demande que le témoin tienne responsable des \$1,200.

M. Duplessis déclare qu'il désire que la preuve soit complète, mais que rien d'illicite ne soit fait.

Le comité décide que le témoin devra dire s'il a les pièces justificatives pour le montant de \$28,640.

Le témoin répond qu'il a des pièces pour tout le montant excepté pour \$105, dont M. Langelier avait pu se procurer les pièces, mais que cette dernière somme a été payée bien que les reçus manquent.

Il a reçu les dernières pièces justificatives le 17 mars 1902.

M. Dumoulin, gerant de la Banque du Peuple, étant entré dans le comité on discute la question de l'opportunité de l'entendre, et vu l'heure avancée, il est décidé d'attendre à demain à 11 h 30 l'heure de la séance.

Le comité s'ajourne.

—SI VOUS VOULEZ avoir du soulagement dans les cas d'indigestion, de bile, de constipation ou de torpeur sans troubler l'estomac ou vous purger, prenez quelques doses des petites pilules de Carter, vous les trouverez agréables.

CONSEIL AUX MERES

Le sirop calmant de Mme Winslow devrait toujours être employé pour la dentition des enfants. Il est agréable à l'enfant, adoucit les gencives, allège la douleur, guérit la colique, et est le meilleur remède pour la diarrhée, cents la bouteille. 50c la m^e 25

—On peut te procurer toutes les nouveautés en dentelle, à très bas prix chez S. Carsley.

—Faites usage du tue-vers, agréable et effectif, l'Exterminateur des Vers de la "Mère Graves"; Rien ne l'égal. Achetez en une bouteille et emportez la chez vous.

—La meilleure valeur en nouveautés et le plus grand choix à faire dans l'assortiment le plus considérable est chez S. Carsley, rue Notre-Dame.

—Les rhumes sévères sont rapidement guéris par l'usage du Sirop anticonsumptif de Bickle, une médecine d'une pénétration extraordinaire et d'une grande propriété de guérison. Ceux qui s'en sont servis reconnaissent que c'est la meilleure médecine vendue pour la toux, l'inflammation des poumons et toutes les affections de la gorge et de la poitrine. Elle est agréable au goût, ce qui la fait la favorite des dames et des enfants.



LES PETITES PILULES DE CARTER pour le FOIE GUERISSENT

Les rhumes sévères sont rapidement guéris par l'usage du Sirop anticonsumptif de Bickle, une médecine d'une pénétration extraordinaire et d'une grande propriété de guérison.

LE MAL DE TETE

LE MAL DE TETE

BILIEUX

BREVET HEESON

Les Grilles pour Fournaise

SHAKING FURNACE GRATES

IO POUR CENT GARANTI

HEESON GRATE BAR OO

DEMANDEZ LE CHOCOLAT des GOURMETS

RHUM HURARD

AHD. BRISSOT & FILS

CASTOR - FLUID

POUR LES HOMMES

SCIENTIFIC AMERICAN PATENTS

MACHINE A COUPER

Mad. H. A. RIOPELLE

ENCRE A MAURIN

Pourquoi Tousser

BAUME CATAPLASME

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON



LA LUMIERE

LES PETITES PILULES DE CARTER pour le FOIE GUERISSENT

LE MAL DE TETE

BILIEUX

BREVET HEESON

Les Grilles pour Fournaise

SHAKING FURNACE GRATES

IO POUR CENT GARANTI

HEESON GRATE BAR OO

DEMANDEZ LE CHOCOLAT des GOURMETS

RHUM HURARD

AHD. BRISSOT & FILS

CASTOR - FLUID

POUR LES HOMMES

SCIENTIFIC AMERICAN PATENTS

MACHINE A COUPER

Mad. H. A. RIOPELLE

ENCRE A MAURIN

Pourquoi Tousser

BAUME CATAPLASME

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE GAZON

LE

